

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 95.006

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 7 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1995

27 Janvier 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BERLAND, CANDAU, HUGENDOBLER, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU-SARLAT, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un Conseil Intercommunal de prévention de la Délinquance

VOTE : Unanimité

Le Gouvernement a décidé une refonte des principes de travail de l'Administration Policière.

C'est dans cet esprit qu'ont été créées les Directions Départementales de Sécurité.

L'idée consiste à fédérer et organiser au plan départemental tous les éléments de sécurité ; non seulement dans les zones urbaines mais également dans les zones contrôlées par la Gendarmerie afin de lutter contre le trafic de stupéfiants, la toxicomanie, le travail clandestin.

Plus globalement, il s'agit de fédérer toutes les ressources et forces vives du département dans tous les domaines qui peuvent être amenés à voir ou à toucher quotidiennement la délinquance.

Cette fédération, sur des projets locaux, doit permettre d'améliorer la sécurité dans les villes et les campagnes.

C'est ainsi que la spécificité de la région royannaise doit pouvoir être prise en compte tant au niveau de la circonscription de police qu'au niveau des communes relevant plus particulièrement de la Gendarmerie Nationale.

Aussi, il est souhaitable que puisse être créé un conseil de prévention de la délinquance au niveau intercommunal.

Le regroupement des communes dans la lutte contre la délinquance doit permettre, d'une part, d'observer d'une manière plus juste les faits de délinquance, d'identifier leurs lieux de commissions et d'autre part, de pouvoir travailler avec toutes les institutions concernées par la prévention de la délinquance sur l'ensemble de leur secteur de recrutement.

Ce Conseil Intercommunal aurait comme périmètre SAINT PALAIS SUR MER - VAUX SUR MER - SAINT GEORGES DE DIDONNE et ROYAN.

La participation financière des communes et la demande de subvention à l'Etat, seront votés ultérieurement par les Conseils Municipaux après établissement du diagnostic et définition des objectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- de demander la création d'un Conseil Intercommunal de prévention de la Délinquance dont le domaine d'action s'étendrait notamment sur le territoire de la Commune de ROYAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 Juin 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS